

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance du 18 juillet 1903, S. Exc. le Comte de Paço Vieira, Ministre des Travaux publics du Portugal, est nommé Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles.

Par Ordonnance du même jour, le Prince a agréé le choix fait par M^{sr} le Vicaire Capitulaire du Diocèse, de M. l'abbé Paul Michoulier, prêtre, en qualité de second vicaire de la Paroisse Sainte-Dévote.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

S. A. S. le Prince Albert est arrivé le 17 juillet à Bordeaux sur le yacht *Princesse-Alice*. Le Préfet, le Général commandant du corps d'armée et le Maire de Bordeaux se sont aussitôt rendus à bord.

Le lendemain, samedi, le Ministre de la Marine, venu pour témoigner à la Société d'Océanographie du Golfe de Gascogne l'intérêt qu'il porte aux questions élevées dont elle s'occupe avec tant de succès, a visité la *Princesse-Alice*. Son Altesse Sérénissime, entourée des officiers et des savants embarqués, expliquait Elle-même au Ministre les installations spéciales de ce navire, ainsi que l'organisation du laboratoire consacré à de si utiles recherches.

Plusieurs dîners ont eu lieu à bord du yacht en l'honneur du Bureau de la Société d'Océanographie.

Le Prince a reçu du Gouvernement français l'Ordre du Mérite Agricole.

La nouvelle de la mort de S. S. le Pape Léon XIII a produit dans la Principauté une vive et profonde émotion. Ainsi que nous l'avons annoncé, les édifices publics, les consulats et les écoles ont mis leurs drapeaux en berne, et toutes les églises ont sonné des glas funèbres.

Samedi matin a eu lieu, en l'église cathédrale, une messe à laquelle ont assisté un grand nombre de fonctionnaires et de personnalités. Pour cette circonstance solennelle, l'intérieur de l'église avait été décoré de tentures d'un effet imposant, sur lesquelles se détachaient des écussons aux armes du Pape défunt, surmontés de la tiare pontificale. Une musique religieuse rehaussait cette cérémonie funèbre. M^{sr} Guyotte, vicaire capitulaire, a officié.

En outre, demain matin à 9 heures, un service sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Charles, à Monte Carlo, pour le repos de l'âme de S. S. le Pape Léon XIII.

Ajoutons qu'à l'occasion de ce deuil, les concerts sur les terrasses du Casino n'ont pas eu lieu. Un concert qui devait être donné jeudi soir par la *Lyre Monégasque* a été renvoyé. Enfin, l'inauguration des bals de la Saint-Roman a été remise au dimanche suivant.

La distribution solennelle des prix aux élèves des Ecoles Chrétiennes de garçons avait attiré, hier après-midi, une grande affluence à l'établissement des Frères, place de la Visitation. Suivant la tradition, la cour, où a eu lieu la cérémonie, avait été décorée de nombreux trophées de drapeaux aux couleurs nationales, et l'estrade réservée aux autorités était ornée de tentures grenat et de massifs de fleurs.

La cérémonie a été présidée par M. le baron de Rolland, entouré de nombreuses notabilités civiles, militaires et ecclésiastiques. Après un compliment de bienvenue fort bien débité par le jeune Ponzetti, M. de Rolland prend la parole et prononce le remarquable discours suivant :

Mes chers enfants,

On a pensé qu'après avoir présidé, pendant toute une année, des débats graves, arides et souvent gros de préoccupations pour le juge, ce me serait un délassément agréable d'avoir à présider cette gracieuse et touchante cérémonie, et l'on m'a fait l'honneur de me confier cette mission. C'est, en effet, avec un réel plaisir que je vais user du privilège qu'elle me confère d'être le premier à vous applaudir, d'avoir à vous remettre les prix les plus enviés et à déposer sur vos fronts les plus belles couronnes.

Mais je regrette un peu, je l'avoue, que mon rôle ne se borne pas là. J'aurais aimé pouvoir, comme au Tribunal, après avoir déclaré la séance ouverte, donner la parole à quelqu'un des personnages qui sont à mes côtés. Vous y auriez gagné une allocution charmante, où les exhortations se seraient mêlées aux éloges et aux encouragements dans une forme si attachante qu'elles vous auraient semblé presque aussi faciles à suivre qu'agréables à écouter; et, pour moi, un fin régal serait venu s'ajouter à tous les attrails de cette fête. Malheureusement, l'usage veut que celui qui préside ici vous adresse lui-même, non pas précisément un discours, comme le dit un peu pompeusement, du moins pour aujourd'hui, le programme qu'on vient de nous remettre, mais une sorte de petite harangue; et cela ne laisse pas que de m'embarasser, maintenant que j'ai pris dans mes fonctions au Tribunal l'habitude commode d'être un personnage à peu près muet.

Je n'éprouve cependant, croyez-le bien, que de la satisfaction à vous féliciter des sentiments que l'un de vous vient d'exprimer en votre nom à tous envers Son Altesse Sérénissime, notre Auguste Souverain, envers S. A. S. le Prince Héritaire, envers le Comité de l'Instruction publique et envers tous les fonctionnaires qui vous donnent, par leur présence ici, un témoignage précieux de sympathie. Encore moins puis-je être gêné pour vous remercier des mots aimables que vous avez eus pour moi. Ce qui cause mon embarras, c'est que je dois, paraît-il, vous adresser quelques recommandations qui empruntent à cette solennité un caractère particulièrement impressionnant.

Que vous dire, en effet, qui ne vous ait déjà été maintes et maintes fois répété par vos excellents professeurs et que les plus anciens d'entre vous n'aient déjà

entendu en pareille circonstance? Puisqu'il le faut cependant, je vous donnerai un conseil qui ne sera pas pour surprendre dans la bouche d'un magistrat. Mes enfants, appliquez-vous à être justes, justes envers vous-mêmes et justes envers les autres. Mais, dira peut-être quelqu'un, voilà un conseil bien grave et bien prématuré. Peut-on espérer que des adolescents, des enfants, aient le sentiment de la justice, qu'ils en comprennent la notion et soient en état de la mettre en pratique? Mais oui, messieurs; je le crois pour ma part très fermement. Le sentiment de la justice est étroitement lié au discernement du bien et du mal. L'enfant peut l'acquérir et l'a généralement de très bonne heure. Et comme, personne ne songe à le contester, ce sentiment est de la plus haute importance dans la vie; comme il constitue l'un des plus puissants facteurs de l'harmonie entre les hommes, de l'ordre dans les familles et dans la société, et même de la paix entre les peuples, on ne saurait trop tôt, ce semble, l'éveiller, le développer et éviter surtout qu'il ne soit étouffé par des mauvais instincts. Sans doute, les enfants ne peuvent comprendre ces considérations; ils ne peuvent apercevoir le but lointain de la direction qu'il s'agit de donner à leur esprit dans ce sens; mais il en est de même pour toutes les leçons rentrant dans l'éducation. Il suffit, pour que plus tard ils en retirent les fruits inestimables, qu'ils en aperçoivent l'application possible dans les mille incidents de leur vie actuelle, qu'ils en saisissent la portée immédiate, qu'ils en voient autour d'eux les heureux effets. Et cela, je le répète, ils en sont parfaitement capables; ils nous l'affirmeront eux-mêmes, si nous prenons la peine de les interroger.

Mes enfants, il vous est, sans doute, arrivé d'être punis pour quelque petite faute que vous aviez commise. N'allez pas m'en vouloir, si je le suppose, parce qu'il n'est personne qui ne se soit trouvé dans ce cas. Eh bien, qu'avez-vous éprouvé à ce moment? D'abord, selon toute probabilité, un assez vif mécontentement. Vous avez peut-être un peu murmuré; peut-être même avez-vous eu un petit mouvement de révolte, mais ensuite, quand vous avez été seuls en face de vous-mêmes, n'avez-vous pas entendu une petite voix s'élever en vous et vous dire: « Certainement cette punition est ennuyeuse, dure même; mais, là, bien sincèrement, avoue-le, tu l'avais bien méritée ». Or, cette voix, mes enfants, n'est autre que la voix de la justice, l'expression de ce sentiment que je voudrais vous voir cultiver en vous. Si vous suivez son inspiration, vous ne craignez pas de répéter tout haut, à l'occasion, ce qu'elle vous dit tout bas; en d'autres termes, vous n'hésitez pas à reconnaître vos torts. Et vous y gagnerez d'abord, selon toute probabilité, un pardon plus facile; vous y gagnerez de retomber moins souvent dans la même faute; vous y gagnerez surtout une habitude qui, plus tard, écartera de vous la vengeance et la haine, et vous assurera la considération qui va toujours à la droiture et à la loyauté.

Vous avez constaté pendant une semaine, un mois, une année entière, que tel de vos condisciples a été plus appliqué, plus laborieux que vous: il a mieux fait ses devoirs, mieux su ses leçons. L'heure des récompenses venue, il obtient une place, ou, comme aujourd'hui, un prix, qui vous échappe. Vous l'avez ambitionné, convoité vous aussi peut-être, mais sans faire les efforts nécessaires pour le gagner. Dans ce cas encore, la petite voix de tout à l'heure, se fait entendre. Elle vous dit: « C'est juste! Cette récompense lui revenait de droit. Tu ne la méritais pas comme lui ». Et elle vous engagera à applaudir sans arrière pensée au succès légitime de votre camarade. Suivez son impulsion, mes enfants, applaudissez sincèrement. Vos applaudissements, je vous en donne l'assurance, vaudront à bien des yeux le prix qui vous

échappe cette fois ; ils rempliront d'aise tous ceux qui vous portent un intérêt éclairé ; car ils prouveront que vous avez une nature généreuse ; ils prouveront que vous ne connaissez pas, ou que vous savez combattre un vilain, un très vilain défaut, qui se nomme l'envie, qui plus tard vous rendrait profondément antipathique et non moins malheureux.

Vous l'entendez encore, la voix de la justice, si vous voyez un de vos camarades abuser de sa force pour molester un enfant plus petit ou plus faible que lui, pour lui prendre ses cahiers ou ses jouets, pour l'empêcher, par pur caprice, de jouer à ses côtés, pour le battre peut-être. Alors elle proteste, cette voix intérieure, elle s'indigne ; elle vous pousse à intervenir, si cela vous est possible, pour mettre fin à ces actes méchants et despotiques. Ecoutez-la, écoutez-la toujours. Elle vous détournera de suivre ces exemples odieux ; elle vous exercera à prendre le parti du faible injustement opprimé contre ses oppresseurs, même forts ou puissants. Et dans quelques années, quand vous serez devenus des hommes, vous aurez les sympathies et le respect de tous, parce que vous saurez respecter et faire respecter, le cas échéant, les biens, les droits et la liberté de vos semblables.

Mes enfants, voilà déjà bien longtemps que je vous retiens. Cependant, parmi beaucoup d'autres applications du sentiment de la justice, il en est une, et non des moins importantes, qu'il faut que je vous signale encore. Elle a trait au paiement de vos dettes.

Je crois remarquer votre étonnement. Des dettes ! pensez-vous, mais nous n'en avons pas ; et quand nous en aurions, nous ne saurions comment les payer : nous n'avons pas d'argent. Mes enfants, toutes les dettes ne sont pas des dettes d'argent. Les plus grosses que nous contractions dans le cours de la vie sont des dettes de cœur, qui se paient avec de la reconnaissance.

Et de ces dettes-là, vous en avez déjà beaucoup. Vous en avez, vous ne pouvez manquer de le sentir, envers vos parents, qui n'ont cessé, depuis votre naissance, de vous prodiguer les soins les plus affectueux ; qui travaillent toute la journée, et parfois peut-être une partie de la nuit, afin que vous soyez mieux nourris, mieux logés, mieux vêtus ; qui s'oublient eux-mêmes pour ne penser qu'à vous.

Vous en avez envers vos professeurs, qui vous consacrent tout leur temps, toutes leurs forces intellectuelles et physiques, avec un dévouement et un désintéressement admirables, et qu'on aurait même peine à comprendre, si l'on ne connaissait la force toute puissante de l'idéal qui les guide et de la Foi qui les soutient.

Des dettes, vous en avez aussi envers MM. les Inspecteurs des écoles, envers MM. les Présidents et Membres du Comité de l'Instruction publique, qui s'occupent, avec une constante sollicitude, de toutes les questions d'ordre moral ou matériel concernant les écoles et s'efforcent de les résoudre par des progrès continus.

Vous en avez, enfin, envers notre Auguste Souverain : car c'est à Lui que vous êtes redevables de tous ces concours, de toutes ces lumières, de tous ces dévouements. C'est Lui qui vous reçoit actuellement au nombre de plus de 2400, tant garçons que filles, dans ces écoles sans cesse agrandies et toujours trop étroites ; qui vous y admet, avec une générosité dont on trouverait difficilement, je crois, un autre exemple, sans distinguer si vous êtes les enfants de Ses propres sujets ou les enfants de parents étrangers ; c'est Lui qui vous y fait donner, avec une instruction aussi développée que le comportent votre âge et votre nombre, des principes d'éducation morale et religieuse, dont la vie seule vous permettra d'apprécier tout le prix.

Toutes ces dettes, mes enfants, vous aurez à cœur de les payer. Et le meilleur moyen de vous en acquitter, on vous l'a dit cent fois, c'est de redoubler d'efforts afin de mettre à profit toutes les leçons qui vous sont données. Vous le ferez, j'en ai le ferme espoir, et vous prouverez ainsi que j'avais raison tout à l'heure, quand j'affirmais qu'il n'est pas besoin d'arriver à l'âge d'homme pour avoir le sentiment de la justice et savoir en suivre les nobles aspirations.

Ces paroles sont saluées par des applaudissements unanimes, et l'on procède alors à l'appel des lauréats.

Voici les noms de ceux qui ont obtenu les plus fréquentes nominations :

Prix d'Honneur de Leurs Altesses Sérénissimes

ÉCOLE DE MONACO-VILLE

Cours supérieur : Marescalchi Henri.
Classe d'honneur : Lavagna Auguste.
Première classe : Aureglia Louis.
Deuxième classe : Giraud Roger.

Troisième classe : Elena Jean.
Quatrième classe : Vermeulen Fernand.
Cinquième classe : Delbuono Lucien.
Sixième classe : Tornavaca Louis.

ÉCOLE DE LA CONDAMINE

Première classe : Delorme Joseph.
Deuxième classe : Gerthoux Pierre.
Troisième classe : Delpiano Emmanuel.
Quatrième classe : Roubaud Henri.
Cinquième classe : Berro Joseph.
Sixième classe : Verrando Joseph.

Prix d'Honneur de l'Association Amicale

ÉCOLE DE MONACO : Classe d'honneur : Scarlot Auguste.
ÉCOLE DE LA CONDAMINE : Gastaud Honoré.

Certificats d'Etudes primaires

ÉCOLE DE MONACO. — Léardi Philippe, Olivier Clément, Tort Eugène, Bègue Léon, Castellini Henri, Marchisio Maurice, Maineri Joseph, Médecin Charles, Picco Louis, Ponticaccia Pierre, Principale Achille, Sanita Paul.

L'élève Lavagna Auguste a obtenu le certificat d'études à Villefranche-sur-Mer.

Livrets de la Caisse d'épargne

ÉCOLE DE MONACO. — Planchot Marius, Médecin Julien, Vermeulen Fernand.

ÉCOLE DE LA CONDAMINE. — Peitavino Jean-Baptiste.

Prix du Comité de l'Instruction publique

Ponzetti Marius (du Cours supérieur).

Ont obtenu le plus de nominations :

ÉCOLE DE MONACO

Cours supérieur : Ponzetti Marius, 16 nominations ; Giuglaris Etienne, 12 ; Matheudi Victor, 8 ; Leardi Philippe, 7 ; Rigotti Albert, 7.

Classe d'honneur. — 1^{re} division : Castellini Henri, 13 nominations ; Sanita Paul, 12 ; Marchisio Maurice, 9.

2^e division : Lavagna Auguste, 12 nominations ; Mélin Alexandre, 10 ; Maineri Joseph, 6.

1^{re} classe : Aureglia Louis, 5 nominations ; Nigio Adolphe, 4 ; Elena Victor, 4 ; Norese Camille, 4 ; Giuglaris Dieudonné, 4.

2^e classe : Panizzini Jean-Baptiste, 10 nominations ; Giraud Roger, 10 ; Perretti Marius, 9 ; Donghi Pierre, 7 ; Chiantaretto Dominique, 7.

3^e classe : Elena Jean, 8 nominations ; Giaume Baptiste, 7 ; Sciorelli Louis, 7 ; Corso Antoine, 6 ; Kah Auguste, 5.

4^e classe. — 1^{re} division : Bonelli Ernest, 7 nominations ; Vernetti Jean, 7 ; Vermeulen Fernand, 6.

2^e division : Médecin Julien, 4 nominations ; Costa Victor, 4.

5^e classe : Delbuono Lucien, 3 nominations ; Pistarino Etienne, 3 ; Gramaglia Raymond, 2 ; Rochi Jean, 2 ; Aureglia Constant, 2.

6^e classe : Tornavaca Louis, 3 nominations ; Vinci César, 2 ; Bérenger Joseph, 2 ; Sanzio Spugnini, 2 ; Corso Etienne, 2.

ÉCOLE DE LA CONDAMINE

Division d'honneur : Maria Auguste, 14 nominations ; Chiabaut Albert, 12 ; Delorme Joseph, 11.

1^{re} division : Lenzi Gabriel, 12 nominations ; Toscano Victor, 10 ; Torre Joseph, 9.

2^e classe : Gerthoux Pierre, 3 nominations ; Tort Joseph, 3 ; Ainesi Emile, 3 ; Ainesi Paul, 3 ; Coulet Léon, 3 ; Besso Edouard, 3.

3^e classe : Delpiano Emmanuel, 8 nominations ; Picco Dominique, 7 ; Camoin Florent, 6 ; Royer Raymond, 5 ; Cinavilla Paul, 4.

4^e classe : Roubaud Henri, 6 nominations ; Vaccarezza Thomas, 5 ; Caire Jean-Baptiste, 5 ; Gastaud Louis, 5 ; Camozzi Louis, 3.

5^e classe : Cane Sébastien, 3 nominations ; Berro Joseph, 2 ; Bertolan Célestin, 2 ; Chêne Alexis, 2 ; Richelmi Joseph, 2.

6^e classe : Verrando Joseph, 3 nominations ; Brégante Alexandre, 3 ; Lorenzi Sylvio, 3 ; Moscio Joseph, 2 ; Cagiati Albert, 2.

A signaler la belle exposition de dessin que le public pourra visiter jusqu'à lundi prochain.

Nous publierons dans notre prochain numéro le palmarès de la Distribution des Prix aux élèves de l'Ecole des Frères de Monte Carlo et le compte rendu de la Distribution des Prix aux écoles primaires de jeunes filles, qui aura lieu cette après-midi.

Un étranger, de nationalité roumaine, M. Saulesco, se baignait jeudi dernier, sur la plage du Tenao, lorsqu'on le vit tout à coup perdre pied et disparaître sous les flots. N'écouterant que son courage, Eugène Mataglia, maçon, âgé de 16 ans, né à Monaco, se jeta à l'eau, et, plongeant à une profondeur de huit mètres, il parvint, non sans de grands efforts, à ramener le noyé sur la plage ; deux autres ouvriers, Gallero et Escalafotti, s'étaient joints au sauveteur. Prévenu en hâte, le docteur Leymarie fit conduire la victime de l'accident à l'Hôtel-Dieu, où son état est considéré comme assez grave.

Il convient de féliciter hautement en cette circonstance notre concitoyen Mataglia ainsi que ses camarades.

On se rappelle les détails de l'affaire Fassetta, que nous avons dernièrement relatés. Cette affaire a eu, jeudi, son épilogue devant le Tribunal Supérieur, jugeant au grand criminel. L'audience était présidée par M. de Rolland, assisté de MM. Mareschal et Maurel, juges, et de MM. de Loth, Otto et Gindre. Le siège du ministère public était occupé par M. de Monicault, avocat général. M^e Barbarin était chargé de la défense. Après la clôture des débats, le Tribunal prononce un jugement dont les considérants écartent la préméditation et l'incapacité de travail de plus de vingt jours, et condamne Fassetta à trois mois de prison et aux dépens.

M. Gastaldi, boucher à Monte Carlo, passant en voiture sur la route de Menton, a été projeté sur la chaussée, les roues du véhicule s'étant subitement détachées de l'essieu. Transporté à la pharmacie Cruzel, où il a reçu les soins de M. le docteur Guarini, et de là à son domicile, M. Gastaldi, qui a subi de fortes contusions, devra garder le lit pendant un certain temps.

Un mécanicien d'automobile, le nommé Jules Cailleux, était en train, sur la place du Casino, de mettre en marche le moteur de son appareil, lorsqu'il fut frappé violemment par la manivelle, qu'il avait négligé de mettre au cran d'arrêt. Il a eu le poignet droit fracturé. Le blessé a été admis d'urgence à l'hôpital.

M. Cane, marchand de comestibles à la Condamine, s'est vu dresser une contravention par un agent contrôleur, pour mise en vente de trois quartiers de lard corrompu et impropre à la consommation.

Variétés Monégasques

L'éducation du Prince Antoine de Monaco et ses notes de voyage en Italie et en Allemagne (1679-1680)

Suite

Nous sommes partis de Venise, le samedi 5 septembre, dans un burchio, qui est une espèce de Bucentaure, et sommes venus à Padoue, le long de la Brente et des canaux qui sont bordés de palais des nobles, dont ils font leurs lieux de demeure et de délices l'esté, ne leur étant pas permis d'arcepter des fiefs. Il y a vingt-cinq milles par eau et vingt par terre.

PADOUE est une grande ville, ceinte de vieilles murailles flanquées de tours ou redans ; un ruisseau passe autour de la muraille ; aux maisons il y a un terrain de jardins.

La salle du palais a 130 pas de long sur 40 de large, avec 4 grands degrez.

L'église Saint-Antoine est très belle ; l'autel où est son corps est de marbre et la chapelle entourée de bas reliefs aussi de marbre très bien faits, contenant son histoire ; on voit dans la sacristie sa langue toute fraîche et vermeille ; sa maison paternelle estoit auprès de cette église,

où est une chapelle ; et il y a un puits dont on donne de l'eau à boire aux malades.

La ville est vilaine, malpropre, mal pavée, sans place et sans autres beautés.

De Padoue nous vinsmes le dimanche 1 octobre à VICENCE distant de 20 milles. C'est une ville plus petite que Padoue mais plus agréable, y ayant une belle place, de belles maisons et jardins.

De Vicence nous vinsmes à VERONNES distant de 30 milles.

De Veronnes à LONATO DE BRESSE, le mercredi disner à BRESSE et coucher calli Orzivecchi proche d'Orsinove, qui est une petite ville fortifiée de bastions distant de 16 milles.

Le jeudi 5 octobre nous vinsmes diner à Creme après avoir passé le fleuve Oglio rapide et difficile.

CREME est sur le fleuve Serio, qui se passe sur un méchant pont de bois ; c'est une ville agréable, grande-llette et fortifiée de bastions, excepté le long du fleuve ; c'est la dernière de l'estat Vénitien de ce costé là. Nous vinsmes coucher de là à Laudy.

LAUDY est scituée sur l'Odda ; il est du Milannois, c'est une ville assez grande et fortifiée de bastions et de dehors, hors du costé du fleuve.

De Laudy nous vinsmes à Milan le vendredy, et y séjournasme le samedy 7.

Le dimanche 8 nous allasme a Sesto (1), ne pouvant prendre la route de Bufalore pour venir à Novare, à cause du débordement d'eaux et surtout du Tesin. On le passe à Sesto à sa sortie du Lac Major, et là il est peu rapide. Ce lac a 50 milles de long et est orné d'ysle dans lesquelles il y a des maisons de plaisance ; surtout celle du comte Borromeo est très belle. Sestre est à trente-deux milles de Millan.

Le lundy 9 nous vinsmes coucher à Novarre, d'où il y a vingt milles, après avoir passé plusieurs ruisseaux débordés.

NOVARRE est petit, fortifié de bastions, dont il y en a qui ne sont pas encore revestus. Il y a une demi-lune à chaque courtine, les unes revestues et les autres non. Le chemin couvert est revestu, le fossé n'est pas profond ny revestu, les bastions et courtines ont un appartement ou corridor palissadé, avec le parapet et cheminc ouvert pour deffendre le fossé. Il y a de l'eau dans le fossé, mais elle se peut couper, ny entrant que par une écluse.

La ville a quatre portes qui sont presque toutes vèues d'un seul carrefour. L'église Sainte-Gaudense est grande et on y fait un autel pour le corps de ce saint et de sainte Aldogesile et autres ; ce saint estoit evesque de la ville.

Le Dome est vilain, hors le tabernacle du grand autel, qui est beau en bronze.

Nous fumes obligés de demeurer le 10 et le 11 à Novarre à cause du débordement de l'Agogne, qui en est à deux milles, petit torrent fort difficile. Le 12 nous la passasmes en basteau et le carosse à gué, et vinsmes passer la Sesia en bateau près de Verceil, où nous demeurasme à coucher.

VERCEIL est une grande ville, assez vilaine et mal bastie ; mais le defunct duc de Savoye l'a très bien fait fortifier de bastions et courtines revestus avec les demylines au dehors, le tout neuf et d'un bel ouvrage. Le fossé est sec et coupé d'une bonne palissade au milieu ; il y a contre escarpe et chemin couvert ; elle a quatorze bastions et une citadelle.

De Verceil nous vinsmes coucher le 12 [octobre] à SIAN (2), douze milles.

De Sian, après avoir passé la Dora Bautea (3) en bateau, nous ne pumes venir qu'à CHIVAS (4) à cause des eaux. Nous séjournasmes le 15 entier à Chivas à

cause de la pluie. C'est une vilotte qui a esté autre fois fortifiée, mais qui n'est plus rien à présent, la fortification estant fort ruinée.

Le 16 nous passames en bateau une petite rivière près Chivas (1), puis nous passames le Malon et le Malonnet, petits torrents très dangereux, puis la Sture en bateau et l'Aqua Dora sur le pont de Turin, où nous vinsmes coucher et y séjournasme le 17 tout entier, à cause de la pluye.

TURIN est augmenté d'un tiers par les murailles neuves que le defunct duc y a fait faire, qui sont de bons bastions. Le premier terrain se remplit peu à peu de maisons qui sont très belles, ce qui embellit fort la ville.

Le palais du duc se bastit aussy et est à présent en estat qu'on a de la peine à en comprendre le dessein, y ayant trois ou quatre corps de bastimens séparés, où l'on voit des attentes à chacun, des terrains pour faire des cours, d'autres pour des jardins.

La promenade est fort agréable autour des remparts neufs qui vont jusqu'au Pô.

L'église de Saint-Jean est assez propre, où il y a la chapelle du Saint Suaire.

Le Duc a 14 ans et est bien fait et fort adroit. Il a son régiment des gardes composé de bons soldats vestus de bleu et le régiment de la Croix Blanche.

La citadelle est toute comme elle estoit (2).

Le dix-huict nous partismes de Turin et nous vinsmes coucher à BOUSSOLIN (3), à 9 lieux, après avoir passé à RIVOLLE (4) et disner à VEILLAMES (5).

Le jeudi 19 nous passames par SUZE et la Novalesse et le mont Cenis (6), déjà couvert de trois pieds de neige et très difficile à passer.

Nous disnâmes à LANEBOURG (7), au pied du mont et sur le bord des commencemens du cours de l'Isère. On nous dit que S. A. R. avoit résolu de faire accomoder ce passage capable de carosses et charettes. Nous couchâmes à BRAMANS, le vendredi 20 nous disnâmes à SAINT-MICHEL vilotte près Saint Jean de Maurienne, où nous passâmes pour venir coucher à LA CHAMBRE.

Le samedi 21 nous dinâmes à MALTAVERNE, puis, passant par MONTMILLIAN, qui est un chasteau basti sur un roc escarpé de partout et capable de contenir mille hommes ; il paroist assez inaccessible à trente pas près du mur et qu'on y pourroit planter des batteries ; mais on dit que dans le mur ce n'est qu'un roc vif qui ne se peut miner ni abattre.

Nous vinsmes à Chambéry.

CHAMBERY est la capitale de la Savoye ; il y a un parlement. Cette ville est grande et sans autre fortification que le mur et un autre petit mur en fausse braye qui est à un pied de l'autre, la ville n'a rien de beau.

De Chambéry nous vinsmes souper le 10 novembre à RUMILLY, le 11 disner à MORNAY (8) et souper à Genève.

(A suivre)

G. SAIGE.

LETTRES ET ARTS

Dans sa dernière réunion, avant les vacances, le Conseil des Musées a accepté pour le Louvre plusieurs dons importants qu'il y a lieu de signaler.

C'est d'abord quatre dessins par Vaudoier, projets de plafond et de décoration pour l'hôtel de Salm, offerts par un de ses descendants ; puis, de M. Henri Rouart, douze gardes de sabres japonais, et de M. Raymond Kœcklin, l'actif et distingué secrétaire général de la Société des Amis du Louvre, deux kakémonos (peintures) qui compléteront heureusement la salle de peintures japonaises récemment ouverte à la suite de la collection Grandidier. Une mention spéciale doit être

(1) L'Orco.

(2) Le Duc veut probablement dire : « comme elle était avant les agrandissements de la place ».

(3) Bossoleno.

(4) Rivoli.

(5) Avigliana.

(6) Le journal écrit mont Seny.

(7) Lauslebourg.

(8) Mornex.

faite du don par M^{me} veuve Brenot d'un plateau de laque (filets de pêche qui séchent à des troncs d'arbres fourchus, époque de Kamakoura), qui est une des plus belles pièces de ce genre que l'on connaisse et fit partie de la collection Burty avant d'entrer dans celle de son mari.

Le Conseil a aussi accepté une nouvelle libéralité de M. Issac de Camondo, faisant donation entre vifs, sous réserve d'usufruit, avec divers objets japonais acquis par lui à la vente Hayashi, d'un beau chef reliquaire en bois, spécimen remarquable de l'art français du quatorzième siècle.

Dans la même séance, ratification a été faite du don du portrait de Th. Ribot par lui-même, offert au Musée du Luxembourg par sa fille.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

L'intelligence des animaux. — Dans *Monthly Review* du mois de juin, Sir Herbert Maxwell examine la question de l'intelligence des animaux, c'est-à-dire la psychologie des animaux autres que l'homme. D'après lui, le problème se ramène à trois questions :

1^o Les animaux naissent-ils et restent-ils pendant toute leur vie des automates ?

2^o S'ils sont conscients, leur conscience et leur intelligence sont-elles purement les produits physiques de certains changements qui surviennent pendant le développement, et, comme telles, spontanées au même titre que le développement du tissu organique peut être considéré comme spontané ?

3^o L'intelligence consciente est-elle ésotérique, c'est-à-dire due à l'action d'un pouvoir extérieur ou supérieur agissant sur un réceptable physique favorable ?

A la première question, Sir Hebert Maxwell répond qu'à leur naissance, les animaux sont des automates doués d'états purement affectifs, et inconscients, mais qu'ils sont cependant pourvus d'un mécanisme mental, capable de réagir contre les impressions extérieures.

A la seconde question il répond que, bien que le développement de la conscience puisse être considéré comme spontané et congénital, il y a cependant des cas où les individus réalisent des progrès qui peuvent avoir une importante répercussion sur les habitudes de la race.

Quant à la troisième question, l'auteur observe que s'il est peu philosophique d'attribuer, même en vertu d'observations répétées, une connaissance de la physiologie végétale à certaines espèces de papillons, nous sommes bien obligés de nous demander « si la cause première n'est pas aussi une puissante directrice, ayant le pouvoir de communiquer ses desseins aux plus humbles de ses créatures ».

La découverte du Japon. — *Nature* publie une lettre d'un Japonais, M. Kumagusu Minakata, qui réfute la théorie généralement admise d'après laquelle la découverte du Japon est attribuée à Marco Polo. L'auteur établit que le Japon a été connu par les Arabes bien avant Marco Polo. Dans une traduction française des *Voyages de deux Arabes au IX^e siècle*, on fait allusion à une île voisine de la Chine, et qui lui paie un tribut, — île qui est évidemment le Japon. Les *Secondes annales du Japon* parlent de plusieurs Arabes, hommes et femmes, qui auraient émigré au Japon et s'y seraient établis au VIII^e et au IX^e siècles. Le *Hokuhen Zuihitsu*, écrit au XVIII^e siècle, parle aussi de relations qui se seraient établies au moyen âge entre les Japonais et les Perses. Enfin, dans un mémoire écrit au XV^e siècle et intitulé : *Succession des gouverneurs d'un comté du Wakasa*, on note, le 22 juin 1408, l'arrivée d'un vaisseau des Nambans. Or, les Nambans, ce sont les Barbares du Sud, c'est-à-dire les Européens ; ceux dont il est question ici auraient donc débarqué au Japon cent trente-cinq ans avant les déserteurs portugais qu'on représente généralement comme les premiers Européens ayant pénétré jusque là.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

APPICHAË BÉRENGER MONACO

(1) Sesto Calende. — Nous corrigeons la mauvaise leçon du copiste qui a écrit *Sestry* ici et deux lignes plus bas.

(2) Cigliano. — Le voyageur a écrit le nom comme il l'a entendu prononcer à la piémontaise : *Ciglian* — *Silian* — contracté en *Sian*.

(3) La Dora Baltea.

(4) Chiavasso.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 19 au 26 Juillet 1903

CANNES, b. Louise, fr., c. Garel, sable.
 — b. Ville-de-Marseille, fr., c. Garel, —
 — b. La Paix, fr., c. Aune, —
 — b. Fortune, fr., c. Moutte, —
 — b. Marcelle, fr., c. Ballet, —
 — b. Bon-Pêcheur, fr., c. Arnaud, —
 SAINT-TROPEZ, b. Tante, fr., Caisson, —
 MENTON, brick-goél. San-Remo, ital., c. Gerolamo, vin.

Départs du 19 au 26 Juillet

CANNES, b. Louise, fr., c. Garel, sur lest.
 SAINT-TROPEZ, b. Tante, fr., c. Caisson, —
 CANNES, b. Ville-de-Marseille, fr., c. Garel, —
 — b. Fortune, fr., c. Moutte, —
 — b. Bon-Pêcheur, fr., c. Arnaud, —
 — b. Marcelle, fr., c. Ballet, —
 — b. La Paix, fr., c. Aune, —

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur Vincent BOERO, épiciier, demeurant à Monte Carlo, sont invités à se présenter au Palais de Justice à Monaco, le quatre août mil neuf cent trois, à trois heures de l'après-midi, pour délibérer tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Monaco, le 24 juillet 1903.

Pour le Greffier en Chef,
A. Cioco, C. G.

EXTRAIT

Par jugement du Tribunal Supérieur de la Principauté de Monaco, séant à Monaco, en date de ce jour vingt-huit juillet courant, exécutoire sur minute, et avant son enregistrement, le sieur LEMOINE Charles, chemisier, demeurant à Monaco, a été déclaré en état de faillite, dont l'ouverture a été fixée provisoirement audit jour.

M. MARESCHAL, juge au Tribunal Supérieur, a été nommé Commissaire, et M. RAYBAUDI, syndic provisoire de ladite faillite.

Monaco, le 28 juillet 1903.

Le Greffier en Chef,
RAYBAUDI.

Etude de M^e Charles BLANCHY, huissier à Monaco
8, rue des Carmes

VENTE APRÈS FAILLITE

Le samedi 1^{er} août 1903, à 2 heures de l'après-midi, dans un magasin situé maison Dalbéra, rue Paradis, à Monte Carlo, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'une quantité de marchandises et matériels, tels que : savons, bougies, conserves et pâtes alimentaires, épices, huiles, vins et liqueurs, comptoirs étageres, etc.

Au comptant, et 5 % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier, BLANCHY.

Etude de M^e Charles TOBON, huissier à Monaco
30, rue du Milieu, 30

VENTE SUR SAISIE

Le jeudi six août 1903, à deux heures de l'après-midi et jours suivants, s'il y a lieu, dans un appartement sis au deuxième étage du Pavillon des Citronniers, à Monte Carlo, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de divers meubles et objets mobiliers en bon état, consistant en lits complets, tables de nuit, armoires à glace, toilettes, buffets, tables, chaises, glaces, fauteuils, tapis, rideaux, verrerie, vaisselle, etc.

Au comptant, 5 % en sus des enchères.

Charles TOBON.

Etude de M^e Alexandre EYMIN, Docteur en droit
Notaire à Monaco, 2, rue du Tribunal

AVIS

Les créanciers de la succession de monsieur Bernard TRÉGLIA, décédé le 10 juin 1903, à Monaco, où il exploitait, rue Caroline, un fonds de commerce portant l'enseigne *Au Bon Marché*, sont prévenus que cette succession a été acceptée sous bénéfice d'inventaire, et sont invités à se faire connaître dans le plus bref délai, au notaire soussigné.

Signé : A. EYMIN.

Etude de M^e Alexandre EYMIN, docteur en droit
Notaire à Monaco, 2, rue du Tribunal, 2
Successeur de M^e L. Valentin

VENTE SUR LICITATION

le 6 août 1903, à 10 heures du matin, au Tribunal Supérieur de la Principauté

D'UN IMMEUBLE A USAGE D'HOTEL

situé à Monaco (Condamine). dénommé

Hôtel des Etrangers

Jouissance immédiate.

Mise à prix..... 100,000 francs

Pour tous renseignements s'adresser à M^e EYMIN, notaire, ou consulter le cahier des charges au Greffe du Tribunal Supérieur, où il est déposé.

ÉTAGE A VENDRE

rue du Milieu, 22, Monaco

S'adresser à M^e VALENTIN, notaire.

PLOMBERIE (EAU et GAZ)

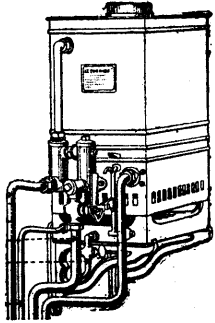
HENRI CHOINIÈRE

MONACO — Rue Terrazzani — CONDAMINE

Maison Laurens (Derrière les Halles et Marchés)

INSTALLATIONS COMPLÈTES

pour Salles de Bains,
Lavabos et Water-Closets,
Appareils d'Éclairage
et Chauffage par le Gaz,
Chauffe-Bains et Baignoires.



“Le Torride”

Nouveau Chauffe-Bains distributeur d'eau chaude sous pression, avec **vailleuse de sûreté** (brevetée s. g. d. g.) Voir son fonctionnement au magasin.

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

NOUVEAU PARFUM LOTUS BLEU NOUVEAU PARFUM

ESSENCES CONCENTRÉES POUR LE MOUCHOIR

Eaux et Savons de Toilette

DENTIFRICES

POUDRES DE RIZ ET SACHETS

LOTIONS ET BRILLANTINES POUR LA TÊTE

Eaux de Fleurs d'ORANGERS ET DE ROSES

HUILES D'OLIVES POUR LA TABLE

etc. etc.

EXTRAIT DE CANTHARIDES

Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux

NESTOR MOEHR

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

Boulevard de l'Ouest (Pont de Sainte-Dévote)

MONTE CARLO

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE — Hauteur de l'Observatoire (Collège de la Visitation) : 65 mètres.

Juillet	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le Thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
	20	759.2	66.5	56.2	58.2	60.1	23.2	26.4	25.8	24.6				23.2	71
21	59.6	60.4	61.2	61.2	62.2	24.2	25.8	24.9	24.2	23.5	72	Est faible.	Id.		
22	59.2	62.5	62.8	62.3	62.1	24.5	25.2	24.3	24.2	22.3	77	Id.	Id.		
23	59.3	62.4	62.2	61.2	60.5	24.5	25.4	24.2	23.6	23.2	80	Id.	Beau, nuageux.		
24	60.2	60.1	59.2	59.2	60.1	24.2	25.1	24.8	24.2	23.2	70	Sud.	Beau.		
25	62.2	62.5	61.1	63.2	63.2	24.5	25.6	24.7	23.8	23.2	75	Id.	Id.		
26	64.2	64.2	64.3	64.1	64.1	24.2	25.8	24.5	23.7	23.2	76	Id.	Beau, nuageux.		
DATES		20	21	22	23	24	25	26							
TEMPÉRATURES EXTREMES		Maxima.	26.4	25.8	25.2	25.4	25.1	25.6	25.8						
		Minima.	22.2	22.5	21.8	21.5	21.2	21.5	21.5						

Pluie tombée : 0mm 1

MAISON MODÈLE

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

M^{me} DAVOIGNEAU-DONAT

FOURNISSEUR BREVETÉE DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

MAROQUINERIE EXTRA-FINE.

ARTICLES DE PARIS. — JOUETS EN TOUS GENRES. — Grd RAYON DE PAPETERIE, PHOTOGRAPHIES, CARTES POSTALES. — FOURNITURES DE BUREAUX. — PARFUMERIES GRANDES MARQUES. — GANTS RUBANS. — VOILETTES. — BLOUSES SOIE. — LINGERIE. CHEMISES ET CRAVATES ÉLÉGANTES. — BAS SOIE, FIL. — OMBRELLES. — CANNES. PARAPLUIES. — ARTICLES DE VOYAGE, ETC., ETC.

Grandes Roulettes de précision (Tapis, râtaeux).

PRIX TRÈS MODÉRÉS

ASSURANCES

CARLÈS et PERUGGIA

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

L'ABELLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie

LA FONCIÈRE

La C^{ie} Lyonnaise d'Assurances maritimes réunies

Compagnie d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature.

Assurances maritimes; transports-valeurs. POLICES: Collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assurances des sapeurs-pompiers.

Polices spéciales individuelles contre les accidents de toute nature. Assurances vélocipédique et de chasse. Assurances contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier.

Assurances des accidents causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécanique.

LLOYD NÉERLANDAIS

La plus ancienne des Compagnies d'Assurances contre le vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs.

Contre le vol, précédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des villas, châteaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc.

Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations.

AGENT POUR LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO

J.-B. FARAUT

4, rue des Açores (Jardin de Millo)

BOIS ET CHARBONS

MAISON HENRI MÉDECIN

DEFRESSINE et FONTAINE, successeurs

Avenue de la Costa — Monte Carlo

TÉLÉPHONE

Le LIVRET-CHAIX CONTINENTAL renferme les services de toute l'Europe et un guide sommaire indiquant les curiosités à voir dans les principales villes :

1^{er} vol. Services français, avec cartes des chemins de fer de la France et de l'Algérie; prix : 1 fr. 50.

2^e vol. Services franco-internationaux et étrangers, avec carte générale des chemins de fer du continent. Prix : 2 francs. Se trouvent dans toutes les gares, et à la Librairie CHAIX, rue Bergère, 20, Paris.

Imprimerie de Monaco — 1903